

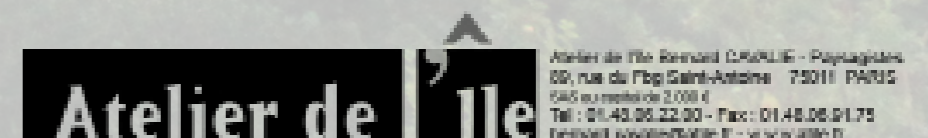
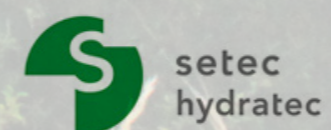


# ELABORATION D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX sur les communes de Saint-Jean-le-Thomas, Dragey-Ronthon et Genêts

VOLET PAYSAGE - PHASE 4 - Propositions d'actions

*DDTM Manche*

*Avril 2022*



Atelier de l'île Bernard CROUZIE - Paysagiste  
60, rue du Pôg Saint-Antoine - 75011 PARIS  
SAS au capital de 2 000 €  
Tél : 01 43 08 22 00 - Fax : 01 43 08 01 73  
bernard.crouzie@atelier-ile.fr - www.atelier-ile.fr

# INTRODUCTION

Dans le cadre de l'élaboration du PPRL des communes de Saint-Jean-le-Thomas, Dragey-Ronthon et Genêts, un volet sur la thématique du paysage accompagne la démarche globale. Celui-ci a pour objectif d'aborder la problématique du risque littoral par une entrée différenciée susceptible de faire émerger des orientations partagées par l'ensemble des acteurs.

En effet, au coeur des préoccupations, l'évolution de la dynamique littorale engendre des mutations perceptibles dans le paysage. Pour accompagner cette dynamique, dans le temps et dans l'espace, le paysage, avec le sens qu'il donne au cadre de vie et sa qualité, représente un enjeu fondamental à mobiliser.

Ainsi, dans cette dernière partie, il est proposé des pistes d'actions pour prendre en compte parallèlement les enjeux de préservation et de valorisation du paysage et l'accompagnement stratégique de l'évolution du territoire face aux risques d'inondation et de submersion selon une dynamique résiliente d'adaptation. Ces pistes ouvrent à la fois vers des orientations prospectives de planification et d'aménagement.

# ACTIONS

## MISE EN PLACE D'UNE ASSISTANCE POUR ASSURER UNE VÉRITABLE PRISE EN COMPTE DES RISQUES «INONDATION» ET «SUBMERSION MARINE» PAR LES DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PLANIFICATION LOCAUX

L'objectif de cette action est d'accompagner les collectivités locales afin d'assurer une véritable prise en compte des risques «inondation» et «submersion marine», lors des futures révisions de leurs documents d'urbanisme. L'objectif est :

- que les documents de planification urbaine et territoriale favorisent le classement des zones inondables non urbanisées en zones naturelles ou agricoles et que ce classement soit mis en oeuvre en priorité dans les zones soumises à un aléa fort et dans les zones fréquemment inondées.
- que les collectivités privilégient la réalisation de projets d'aménagement en zones inondables compatibles avec une inondation temporaire : parcs urbains, espaces naturels préservés, jardins familiaux, terrains sportifs...
- que les documents de planification urbaine et territoriale et décisions d'aménagement qui conduisent à augmenter les enjeux dans les zones inondables constructibles sous condition doivent, en application de la doctrine «Eviter-Réduire-Compenser» :
- justifier les objectifs poursuivis (en particulier renouvellement urbain et/ou aménagement de dents creuses au sein d'un continuum urbain existant)
- garantir les facultés de résilience à court-terme de ces secteurs (accès aux principaux services publics, continuité des activités économiques, modalités d'accès aux logements ou d'hébergements de secours en cas d'inondation prolongée) ;
- garantir les capacités d'évacuation et d'accès aux secours ;
- favoriser un aménagement par projets d'ensemble, afin de faciliter une prise en compte pertinente et cohérente du risque, à la fois dans l'organisation générale du projet et à l'échelle du bâti, par exemple à l'aide d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)».

NOTA : Il est important d'ajouter que «pour favoriser la solidarité face au risque inondation, le développement de PLU intercommunaux est encouragé.

## ANTICIPER L'ADAPTATION DU TERRITOIRE – ETUDE STRATÉGIQUE À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE DE ST-JEAN-LE-THOMAS ET AMÉNAGEMENT RÉSILIENT OPÉRATIONNEL DE LA PLAGE DE PINOCHET

Cette action se décompose en une approche stratégique à l'échelle de la commune et se traduira par une mise en oeuvre opérationnelle à l'échelle de la plage de Pinochet.

Il s'agit de dépasser/compléter le caractère défensif du confortement du trait de côte et de protection des enjeux socio-économiques urbains de St-Jean-le-Thomas en développant le principe de résilience par la requalification des espaces urbains de la ville y compris le front de mer ; ce, à tous les niveaux de la réflexion : programmation, organisation et composition spatiale, matériaux, réseaux, mobiliers, signalétique...

La réflexion intégrera la gestion de l'écoulement des eaux dans la ville.

Le parti pris s'orientera vers une « renaturation » des espaces entre le trait de côte et le tissu bâti et notamment l'actuel espace d'accueil des « cabanes ». Il s'agira de concevoir un espace de transition entre la ville et la mer capable d'absorber les risques résiduels de submersion (débordement par paquets de mer, vent...).

> une réflexion sur « l'eau dans l'espace public » : le parcours de l'eau sur cet espace et ses rues adjacentes : réfléchir à une composition spatiale qui permet d'absorber, rediriger, et atténuer l'événement par un parcours de l'eau à travers une trame bleue et différents espaces tampons (et notamment vers la Bunelle).

L'étude intégrera une réflexion sur les usages (permanents, temporaires...) et les modes de déplacement.

L'étude intégrera un volet prospectif relatif au premier rang bâti du front de mer mais également à l'arrière en zone basse (lotissement récent) afin d'élaborer différents scénarios d'évolution de celui-ci.

# ACTIONS

## ADAPTATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EN ZONE INONDABLE : RÉALISATION D'UN GUIDE D'ADAPTATION DES LOCAUX

Le guide méthodologique du CEPRI (Impulser et conduire une démarche de réduction de la vulnérabilité des activités économiques / Les collectivités territoriales face au risque d'inondation) résume parfaitement dans son introduction les motivations de la démarche :

« Les dommages que subissent les entreprises lors d'épisodes d'inondation représentent bien souvent une part très importante du montant total des dommages subis par les territoires sinistrés. » ... « c'est toute la pérennité de la compétitivité des territoires que l'inondation peut remettre en cause, et ce alors que la plupart des entreprises doivent déjà faire face aux effets de la crise financière et de la dégradation du climat économique mondial. Lorsque des entreprises fortement pourvoyeuses d'emplois, des filières d'intérêt stratégique, d'importantes zones d'activité sont impactées par l'inondation, l'onde de choc se répercute bien au-delà de la seule zone inondable et peut fragiliser durablement les capacités de développement des territoires. »

### Objectif

En fonction du type d'inondation (crue lente fluviale, submersion marine, conjonction des deux, ...) à laquelle une entreprise est susceptible d'être soumise, des moyens de gestion de crise et d'alerte disponibles, des conditions locales particulières, les propositions d'adaptation sont très variables.

Les retours d'expérience sur ce domaine sur un territoire d'interface fluvio-maritime sont rares. En France, les grandes opérations de diagnostics ont été lancées sur les bassins versants des grands fleuves dont celles de l'EP Loire ou du Plan Rhône. Les conditions sont différentes sur un territoire à la fois soumis au risque fluvial, au risque maritime et à la conjonction de ces deux risques. La temporalité des phénomènes est différente, le délai d'anticipation est très spécifique (en général en lien avec les marées). L'organisation de la sauvegarde des entreprises, tout comme leur adaptation structurelle, se doit ainsi d'être adapté à ces conditions locales pour garantir leur efficacité.

L'action consiste en une étude visant à recenser les méthodes (structurelles ou non structurelles) adaptées au contexte local, d'en faire un inventaire technique et financier détaillé de manière à servir de référence aux préconisations lors des diagnostics.

## ETUDE DE STRATÉGIE FONCIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS PAYSAGÈRES À MOYEN-LONG TERME DU MARAIS DE LA CLAIRE-DOUVE

Les incertitudes climatiques et les difficultés spatio-temporelles nécessitent d'engager une étude stratégique qui permette la co-construction (avec tous les acteurs concernés) progressive d'une vision territoriale ; ce à travers l'émergence d'une culture locale du risque (initiée par d'autres actions) qui pourra permettre de prendre la mesure des actions à engager mais aussi des opportunités offertes pour maintenir et faire évoluer une attractivité territoriale qui puise historiquement ses fondements dans une relation active avec l'eau, la mer et ses excès.

Cette étude s'inscrit dans le temps long afin d'être en mesure d'intégrer les données du suivi littoral, de l'évolution climatique, des avancées en matière de réduction des risques... L'objectif étant d'établir une stratégie d'évolution du marais (ses activités, ses usages, ses paysages...) au gré des observations et de l'évolution de l'aléa. Ainsi, devra s'engager une réflexion prospective continue qui interroge et détermine en permanence des actions de mise en compatibilité des activités et usages avec le risque et selon les temporalités affectées au territoire ; lequel, anciennement maritime, est amené à devoir recomposer avec l'élément marin, périodiquement dans un premier temps voire plus régulièrement à long terme.

Cette réflexion nécessite donc une approche en terme de stratégie foncière (à mener avec un EPF) et de programmation socio-économique (avec les acteurs économiques sur le plan local et les élus locaux) à échelonner dans le temps et dans l'espace ; ce pour une mise en oeuvre opérationnelle à moyen-long terme tout en définissant des axes opérationnels à court-terme.

Ainsi, entre prospective et traduction opérationnelle, cette étude, intégratrice, pourra ainsi se décomposer selon :

> un schéma directeur (approche réglementaire et foncière) : celui-ci devra identifier, à travers différents scénarios, les opportunités de valorisation spatiale et socio-économique du territoire au regard du risque et de ses occurrences.

> une étude pré-opérationnelle (programmation et groupes de travail) : celle-ci précisera la traduction, en concertation avec les acteurs concernés, de l'orientation retenue.

> une mise en oeuvre des premières actions : cette mise en oeuvre déterminera et engagera les acquisitions foncières à conduire, la mobilisation et création des outils pertinents et les échéanciers.

# ACTIONS

## ETUDE DE VALORISATION DES PETITS FLEUVES CÔTIERS ET DE LEURS ESPACES ARRIÈRE-LITTORAUX ASSOCIÉS – OPPORTUNITÉ D'AMÉLIORATION DE LA CONNEXION HYDROBIOLOGIQUE DU RU DU MOULIN PLAGE ST-MICHEL JUSQU'À LA BUNELLE À SAINT-JEAN-LE-THOMAS (1) ET EXUTOIRE DE LA LERRE À GENÊT (2)

Les objectifs de cette étude sont :

- apporter un éclairage concerté sur la perception de ces éléments fondamentaux du fonctionnement territorial
- formuler des propositions de valorisation urbaine et paysagère des exutoires des cours d'eau afin de répondre à leur continuité hydraulique et éco-biologique dans leur contexte d'interface terre-mer
- étendre la réflexion à leur interface arrière-littorale (la Bunelle pour le Ru du Moulin et les marais de la Lerre) afin de mettre en relief leur rôle hydro-biologique et leur appartenance au chemin de l'eau. Agissant comme des espaces régulateurs et épurateurs des eaux, il convient de les valoriser comme tels et de les préserver d'un certain nombre de pressions (urbaine notamment).

Cette étude permettra ainsi d'établir des projets de ménagement des milieux présents ou re(créer) tout en y associant une programmation adaptée selon les secteurs.